

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019



Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
Ordre du jour de l'Assemblée Générale	3
Les chiffres clés	4
Dividende 2018	5
Réponses aux questions des actionnaires.....	5
Résultat des votes	6
Le Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale	7
Composition des Comités.....	8



Introduction

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17 avril 2019, sous la présidence de M. Bernard Carayon, a approuvé la totalité des résolutions, en particulier le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Mme Dominique Dudan et de la société PREDICA représentée par M. Jean-Jacques Duchamp.

Les mandats d'Administrateurs de Mme Dominique Dudan et de la société PREDICA d'une durée de 4 années, prendront fin à l'issue de

L'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. La composition du Conseil d'administration est inchangée l'issue de l'Assemblée Générale.

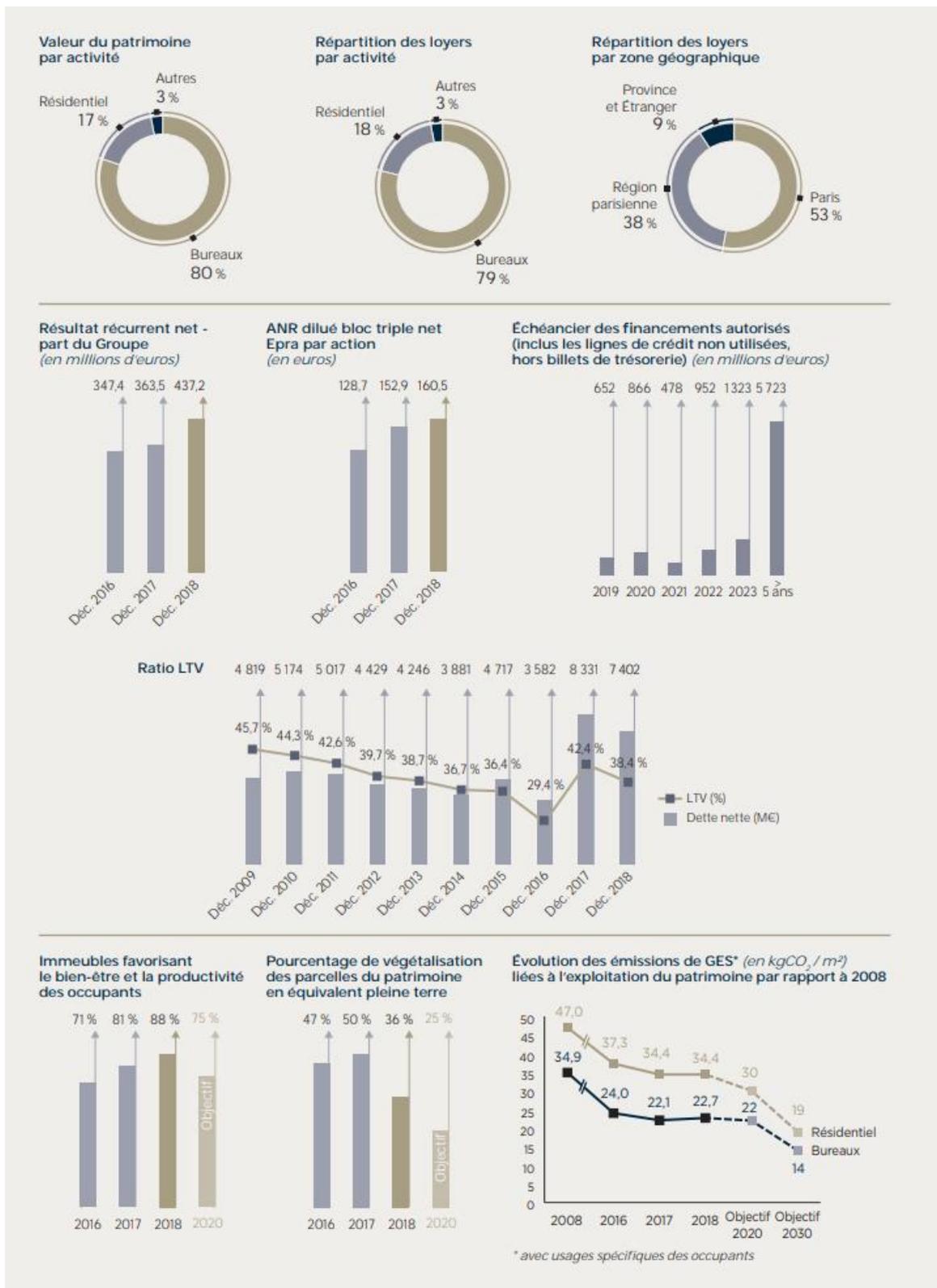
L'Assemblée Générale a décidé de verser au titre de l'exercice 2018 un dividende par action de 5,50 euros. Un acompte de 50%, soit 2,75 euros par action, a déjà été versé le 6 mars 2019. Le versement du solde du dividende de 2,75 euros par action sera réglé le 3 juillet 2019.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale s'est tenue sous la forme ordinaire. L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018 ;
3. Virement à un compte de réserve ;
4. Affectation du résultat 2018, distribution du dividende ;
5. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2019 ; délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Bernard Michel, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 avril 2018 ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Bernard Carayon, Président du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2018 ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Madame Méka Brunel, Directrice Générale ;
10. Approbation des principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019 ;
11. Approbation des principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à la Directrice Générale au titre de l'exercice 2019 ;
12. Renouvellement du mandat de Madame Dominique Dudan en qualité d'Administratrice ;
13. Renouvellement du mandat de la société Predica en qualité d'Administrateur ;
14. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
15. Pouvoirs pour les formalités.

Les chiffres clés



Dividende 2018

L'Assemblée Générale a décidé de verser, au titre de l'exercice 2018, un dividende par action de 5,50 € en numéraire.
Un acompte de 50%, soit 2,75 € par action a été versé le 6 mars 2019.

Le versement du solde du dividende, correspondant à un montant de 2,75 € par action, sera mis en paiement le 3 juillet 2019.

Un dividende par action en hausse continue depuis 2013 :



Réponses aux questions des actionnaires

La Société a reçu des questions écrites de la part d'un actionnaire.

La première question portait sur l'affectation de la somme de 59 M€ recouvrée par la société en avril 2019, aux termes d'un accord transactionnel conclu dans le cadre de l'action judiciaire menée à l'encontre d'un ancien dirigeant, l'actionnaire demandant pourquoi au moins une partie de cette somme n'a pas été reversée aux salariés de Gecina.

Le Conseil d'Administration, en réponse, a rappelé que c'est bien Gecina qui a été lésée et non les salariés qui ont continué à percevoir leurs salaires, primes et augmentations au cours de ces affaires. Cette somme contribuera à financer le développement du Groupe. Elle avait d'ores et déjà été comptabilisée dans l'ANR à fin 2018

puisque les accords étaient définitifs et l'arrêt d'appel acquis, contribuant ainsi positivement à la valorisation du Groupe.

Le Conseil d'Administration tient à saluer l'action déterminante du Comité d'Entreprise de Gecina à l'époque, mais aussi celle de l'association Adam et de Monsieur Jeancourt-Galignani alors Président de Gecina, qui ont depuis 2008 apporté leur concours dans le cadre de la procédure judiciaire. Cet accord s'est fait avec échange et acceptation de désistement de tous les plaignants.

Les deux autres questions écrites posées par cet actionnaire n'ayant aucun lien avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et relevant des relations sociales entre la Société et ses représentants sociaux, le Conseil d'Administration n'a pas formulé de réponse.

La parole a ensuite été donnée aux actionnaires souhaitant poser des questions.

Deux actionnaires ont demandé la parole. Leurs questions ont porté sur la cession d'immeubles issus du portefeuille Eurosic, le niveau de rémunération du Président comparé à celui de la Directrice Générale et l'implantation géographique de la société notamment dans la banlieue nord, à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques. Les éléments de réponse leurs ont été apportés, étant précisé que tous ces points ont été détaillés dans les présentations faites en début de séance.

Concernant la cession d'immeubles issus du portefeuille Eurosic, il a été rappelé que dans les actifs vendus au cours de l'exercice, certains immeubles étaient effectivement issus du portefeuille Eurosic. Les cessions réalisées répondent à la stratégie de la société de se concentrer sur le Bureau à Paris et dans la Région parisienne.

Sur la rémunération du Président, il a été rappelé les rôles distincts du Président du Conseil d'Administration (mandataire social non exécutif) qui n'a aucune fonction opérationnelle dans la société et de la Directrice Générale (mandataire sociale exécutive) qui dirige l'entreprise, ainsi que les responsabilités très différentes de chacun. Ces fonctions ne peuvent être rémunérées de la même manière.

Enfin, concernant l'implantation géographique de Gecina, il a été rappelé que le patrimoine de Gecina de bureaux, résidences et logements étudiants est idéalement situé au cœur de la vie urbaine, dans Paris, et l'Ouest parisien. Cependant, Gecina étudie minutieusement chaque dossier d'investissement ou de cession en se posant systématiquement la question de son adéquation avec la stratégie mise en place et la création de valeur. Gecina n'est ni acheteur forcé, ni vendeur contraint. Elle continuera de regarder chaque opportunité selon la même discipline.

Résultat des votes

gecina

Résultat des votes Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 17 avril 2019

Résolution	Type	Voix						Etat Adoption
		Pour	%	Contre	%	Abstention	%	
1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018	AGO	54 566 534	99,95%	20 302	0,04%	5 102	0,01%	Adoptée
2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018	AGO	54 457 304	99,75%	83 608	0,15%	51 026	0,09%	Adoptée
3 Virement à un compte de réserve	AGO	54 452 245	99,74%	652	0,00%	139 041	0,25%	Adoptée
4 Affectation du résultat 2018, distribution du dividende	AGO	54 461 732	99,76%	69 869	0,13%	60 337	0,11%	Adoptée
5 Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2019	AGO	54 340 528	99,54%	244 175	0,45%	7 235	0,01%	Adoptée
6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	AGO	54 496 987	99,83%	85 343	0,16%	9 608	0,02%	Adoptée
7 Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Bernard Michel, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 avril 2018	AGO	54 335 520	99,53%	111 109	0,20%	145 309	0,27%	Adoptée
8 Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Bernard Carayon, Président du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2018	AGO	54 393 122	99,64%	56 221	0,10%	142 595	0,26%	Adoptée
9 Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Madame Méka Brunel, Directrice Générale	AGO	50 072 526	91,72%	4 505 133	8,25%	14 279	0,03%	Adoptée
10 Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019	AGO	54 391 972	99,63%	57 253	0,10%	142 713	0,26%	Adoptée
11 Approbation des éléments de la politique de rémunération de la Directrice Générale au titre de l'exercice 2019	AGO	50 610 130	92,71%	3 972 312	7,28%	9 496	0,02%	Adoptée
12 Renouvellement du mandat de Madame Dominique Dudan en qualité d'Administratrice	AGO	54 391 233	99,63%	189 164	0,35%	11 541	0,02%	Adoptée
13 Renouvellement du mandat de la société Predica en qualité d'Administrateur	AGO	49 805 222	91,23%	4 780 119	8,76%	6 597	0,01%	Adoptée
14 Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	AGO	54 539 282	99,90%	49 047	0,09%	3 609	0,01%	Adoptée
15 Pouvoirs pour les formalités	AGO	54 586 698	99,99%	1 370	0,00%	3 870	0,01%	Adoptée

Nombre d'actions disposant de droits de vote : 76 267 324

Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 4 161

Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance : 54 591 938

Quorum : 74,06 %

Le Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale



Bernard Carayon
Président du conseil d'administration
Administrateur indépendant



Méka Brunel
Administratrice
Directrice Générale



Sylvain Fortier
Représentant permanent
d'Ivanhoé Cambridge Inc.
Administrateur



Jean-Jacques Duchamp
Représentant permanent
de Predica
Administrateur



Laurence Danon Arnaud
Administratrice indépendante



Dominique Dudan
Administratrice indépendante



Gabrielle Gauthey
Administratrice indépendante



Claude Gendron
Administrateur



Jacques-Yves Nicol
Administrateur indépendant



Inès Reinmann Toper
Administratrice indépendante

Composition des Comités

La composition des Comités demeure inchangée à l'issue de l'Assemblée Générale et est la suivante :

- **Comité stratégique et d'investissement :**
 - o Ivanhoé Cambridge Inc. ; représentée par M. Sylvain Fortier, Président,
 - o Mme Méka Brunel,
 - o M. Bernard Carayon¹,
 - o Predica, représentée par M. Jean-Jacques Duchamp.

- **Comité d'audit et des risques :**
 - o Mme Gabrielle Gauthey¹, Présidente,
 - o Mme Laurence Danon Arnaud¹,
 - o Mme Dominique Dudan¹,
 - o M. Claude Gendron,
 - o Mme Inès Reinmann Toper¹,
 - o Predica, représentée par M. Jean-Jacques Duchamp.

- **Comité de gouvernance, nominations et rémunérations :**
 - o Mme Inès Reinmann Toper¹, Présidente,
 - o Mme Laurence Danon Arnaud¹,
 - o M. Claude Gendron.

¹ Administrateurs indépendants